

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

▼
Commune
de
TOULON sur ALLIER

▼
Nb Membres :
. en exercice : 15
. Présents : 9
. Absents : 6
. Votants : 13

▼
L'an deux mille onze, le 8 décembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal de TOULON SUR ALLIER s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BARDET, Maire.

Présents : Mmes et MM. BARDET – MARGELIDON – CHAUMET - REYNARD - COULON - THEVENET – DEVAUX – PARANT - DE OLIVEIRA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Mme MASCLEF laquelle a donné pouvoir à Mme BARDET
- M. LEMAIRE lequel a donné pouvoir à M. REYNARD
- Mme LE NAVENEC
- M. DUCLAIROIR lequel a donné pouvoir à M. CHAUMET
- M. GENEST lequel a donné pouvoir à M. MARGELIDON
- M. HERVE

Secrétaire de séance : M. PARANT

Convocation : 1^{er} décembre 2011

N°2011 - 64 - LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS ORLEANS CLERMONT LYON

Mme le Maire propose d'examiner la motion suivante :

La concrétisation de la LGV représente à la fois une nécessité, une urgence mais également un droit pour garantir à l'ensemble des territoires les mêmes chances de développement socio-économique.

En conséquence et au regard des études produites par le maître d'ouvrage et les éclairages apportés par le débat public, en retenant les enjeux de faisabilité de la LGV, de l'accélération de sa mise en œuvre, d'aménagement et de développement des territoires, nous sommes résolument favorables à la réalisation de la LGV POCL et pour sa mise en œuvre la plus rapide possible.

Il est évidemment naturel que chacun ait un tracé préféré car c'est celui qui desservirait le mieux sa ville, son territoire.

Pour TOULON, il s'agit du tracé Médian.

Mais, pour que le projet de LGV POCL se fasse et se fasse le plus rapidement possible, il faut réunir trois conditions :

- un coût supportable par la collectivité et notamment par les collectivités locales ce qui renvoie au coût du projet et au nombre de voyageurs kilométriques escomptés
- un niveau de contraintes environnementales le plus faible possible
- une union des responsables politiques représentant les différents territoires et régions traversés, ce qui suppose de rechercher un compromis susceptible de déboucher sur un consensus. Ceci nécessite que chacun exprime un deuxième choix qu'il pourra également accepter

A ce titre, le 2^{ème} choix de TOULON est le scénario Ouest.

Mais il est indispensable que de deuxième choix apporte et maintienne des niveaux de service de qualité pour les différents territoires.

Déposée en Préfecture de l'Allier, le
.....
publiée ou notifiée le
.....
A TOULON S/ ALLIER, le
.....
le Maire,

A ce titre, il est indispensable que :

- le tracé retenu doit passer par Roanne et non par Macon. La desserte de Roanne irrigue parfaitement les territoires de l'Ouest Lyonnais et permet en outre une fonctionnalité supplémentaire essentielle avec des liaisons performantes entre Clermont et Lyon et offre une alternative concurrentielle à la future autoroute A 89

- les tronçons existants et réutilisés pour la relation Clermont-Lyon et la ligne Bourges-Montluçon devront être électrifiés mais également faire l'objet de travaux d'aménagement des zones critiques pour autoriser une vitesse significative (V 220 km/h) et des temps de parcours acceptables (1 h 45 pour Montluçon-Paris et 1 h 15 pour Clermont-Lyon)

- Montluçon, Moulins et Vichy doivent être desservies par des TGV dans leur gare-centre. Un rabattement en TER de ces 3 villes vers une gare nouvelle en rase campagne est inacceptable.

C'est ainsi que l'ensemble de nos collectivités, tout en préservant leurs intérêts, pourront parler d'une même voix et ainsi garantir et donner un maximum de chances à la réalisation de la LGV POCL le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal adopte cette motion.

PEC
Le Maire,

